

RÈGLEMENT CONCOURS " ROBE DE SOIRÉE "

Salon des Envies Créatives du 2 au 4 décembre 2016.

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Dans le cadre de Salon des Envies Créatives qui se tiendra à l'Espace 3000 à Hyères, du 2 au 4 décembre 2016, VAR LOISIRS CREATIFS - association loi 1901 (RNA W832012562) organise un concours de robe de soirée selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Dates : du vendredi 01 avril 2016, 08h00 au vendredi 30 septembre 2016, 20h00.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert à tous, à l'exception du personnel de l'organisation.

Chaque participant(e) devra prouver que la robe présentée a bien été confectionnée par ses propres soins en envoyant des photos des différentes étapes de la création.

Ce concours est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Le concours étant accessible sur la plateforme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié à ce concours.

ARTICLE 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au concours s'effectue en envoyant une photo (de face et de dos) de votre création, ainsi que de quelques photos des étapes (afin de prouver qu'il s'agit bien d'une de vos créations) à l'adresse suivante : **concours@mesenvies.events**

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

À l'issue du délai imparti, le 31 octobre 2016, 20H00, les 20 robes qui auront remporté le plus de « j'aime » seront retenues pour participer au grand défilé du concours de la plus belle robe de soirée, qui se déroulera le soir du vendredi 2 décembre 2016 à Hyères, devant un jury technique.

Les finalistes seront contactés à partir du 2 novembre 2016 et devront alors remplir un dossier de participation à renvoyer à l'adresse suivante :

VAR LOISIRS CREATIFS
ZAC des bousquets
86 Rue des Découvertes
83390 Cuers

Tout finaliste contacté ne donnant pas de réponse dans les 7 jours de la confirmation sera réputé renoncer à celui-ci.

Les finalistes devront se présenter le soir du défilé, accompagnés de leur propre modèle.

ARTICLE 5 – DOTATION

1er lot : 1 piqueuse plate industrielle BROTHER S7300 A-403 (d'une valeur de 2300 €)
2ème lot : 1 Surjeteuse BROTHER 1034D
3ème lot : 1 machine à coudre BROTHER XN1700

L'organisation se réserve le droit de procéder à la vérification de l'état civil de tout gagnant avant remise de son prix. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – DEPOT DU REGLEMENT

Les participants du concours acceptent l'intégralité du présent règlement et doivent le retourner daté et signé avant le 30 septembre 2016 à l'adresse suivant :

VAR LOISIRS CREATIFS
ZAC des bousquets
86 Rue des Découvertes
83390 Cuers

J'autorise l'organisation du concours à utiliser toute photo de ma création quel qu'en soit le support.

NOM :

Prénom :

Mail :

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :